

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n° 105 - 2024 relative au cadrage de la campagne de candidatures, aux capacités d'accueil et aux critères d'examen des vœux pour Parcoursup pour l'année universitaire 2025-2026

Vu l'article L612-3 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le cadrage de la campagne de candidatures, les capacités d'accueil et les critères d'examen des vœux pour Parcoursup pour l'année universitaire 2025-2026.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	19	Contre	11	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	----	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

le 18/12/2024



La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Cadrage parcoursup 2025-2026

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : **19 Décembre 2024**

Document mis en ligne le : **19 Décembre 2024**